Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

C'est une coopérative agricole où des agriculteurs (adhérents) mutualisent des moyens *(matériels, main-d'œuvre, hangars, ateliers...)* nécessaires au développement de leurs propres exploitations

LES BASES DE LA CONSTITUTION

LES PRINCIPES DE BASE



4 adhérents minimum,
chaque GAEC ou autre société agricole compte pour un.



Du Capital social,
réparti proportionnellement aux engagements des adhérents.



Un projet collectif, solidaire et transparent,
avec des engagements d'utilisation.



Un nom, un siège social, une circonscription territoriale,des statuts et un règlement intérieur.

QU'EST-CE QU'UN ASSOCIÉ COOPÉRATEUR

Un adhérent de Cuma est un...

ASSOCIÉ COOPÉRATEUR

Il souscrit du capital proportionnellement à l'engagement qu'il prend d'utiliser une partie ou la totalité des services

Il utilise les services de la coopérative, pour la production agricole et son prolongement (transformation et vente)

2 OBLIGATIONS DE L'ADHÉRENT : SOUSCRIRE & S'ENGAGER

LES GRANDS PRINCIPES
UN HOMME=UNE VOIX

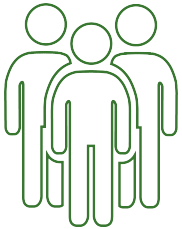
UNE GESTION DÉMOCRATIQUE

- Chaque adhérent a le même nombre de voix...
 ... quel que soit le nombre de parts sociales détenues



Un adhérent, une voix

UNE GESTION COLLECTIVE



- par l'Assemblée Générale
- par le Conseil d'Administration
- par le Bureau

LE PRINCIPE DE L'ENGAGEMENT

- **Chaque adhérent s'engage à utiliser chaque matériel/service pour un certain volume d'activité annuel pour une période précise** (statuts ou règlement intérieur)

- L'engagement est formalisé par **la signature d'un bulletin d'engagement**

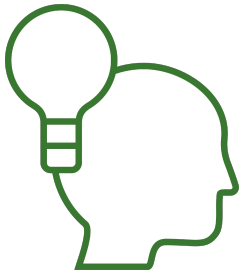


Engagement sur : *km, hectare, heure, demi-journée, UGB, mètres cube, mètre linéaire, hectare de SAU...*

La durée d'engagement prévue par les statuts renvoie au RI et au BE. Elle est fixée par activité. L'engagement se renouvelle par tacite reconduction

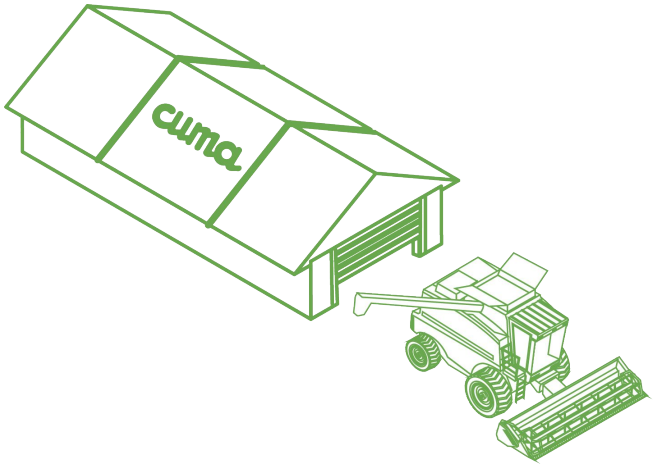
POURQUOI ÊTRE ADMINISTRATEUR DE SA CUMA ?

Participer à la gestion de la Cuma, c'est :



- **décider** de la stratégie et participer à la transparence dans la gestion
- s'assurer de la **qualité de la gouvernance,** et être garant de la pérennité du groupe
- s'assurer de la **maîtrise des risques**
- **être acteur** de l'innovation collective et de projets de développement
- **contribuer** effectivement au développement de sa coopérative et **impulser** de nouveaux projets
- **affirmer** ses valeurs d'entraide.

EN CUMA, À QUI APPARTIENT LE MATÉRIEL ?



- **Le propriétaire du matériel est la Cuma elle-même.**

- **La CUMA peut disposer d'un outil de réservation du matériel (RESACUMA)**

AVANTAGES ET BÉNÉFICES DU TRAVAIL EN CUMA

AVANTAGES

LES EXPLOITATIONS



Maîtriser les coûts de production / réduire les charges de mécanisation

la mécanisation est le premier poste de charges des agriculteurs, en moyenne 18 % de l'ensemble des charges de l'exploitation.
Être en Cuma permet en moyenne de les réduire d'environ 20 %.



Améliorer les performances économiques

par l'accès à une mécanisation plus performante mais aussi à des emplois partagés : chauffeurs qualifiés, secrétaires, comptables...

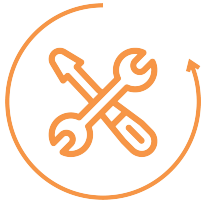


Améliorer les conditions de travail et la qualité de vie

grâce à l'organisation collective des chantiers, l'entraide, la délégation de travaux, les échanges et les moments de convivialité.

AVANTAGES

TERRITOIRES ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



Faciliter les installations

hors cadre familial ou jeunes agriculteurs, au travers de la mise à disposition d'un outil de production performant qui limite l'endettement



Créer des emplois stables, non délocalisables et à plein temps,

car partagés sur plusieurs exploitations



Développer les circuits courts

les ateliers de transformation collectifs participent à l'activité économique locale

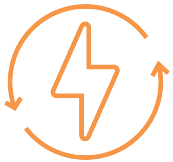
AVANTAGES

ENVIRONNEMENT



Adopter des pratiques plus favorables à l'environnement

Agro-écologie, irrigation maîtrisée, désherbage mécanique...



Améliorer la performance et l'autonomie énergétique

Maîtrise des consommations de carburant, développement des projets d'énergies renouvelables...

LA CO-PROPRIÉTÉ

LA COPROPRIÉTÉ

- Partage entre plusieurs agriculteurs de la propriété d'un bien ou d'un ensemble de biens
- Régime juridique de l'indivision
- Formule très souple, rarement de contrat, plutôt verbal mais par souci de sécurité juridique : formalisation indispensable, surtout pour de gros investissements

LES +

Facilité, souplesse, pas de formalisme contraignant

Partage des coûts

Rapidité de mise en place

LES -

Peu de formalisme

Nécessite une stratégie de renouvellement partagée

Fragilité en cas de mésentente ou de décès, risque de recours à des décisions judiciaires

LA CUMA

- Partage et organisation entre plusieurs agriculteurs de l'utilisation d'un bien ou d'un ensemble de biens
- Régime juridique des coopératives agricoles – statuts / RI…
- Engagements des associés coopérateurs les uns vis-à-vis des autres selon des durées et des volumes définis par le Conseil d'Administration

LES +	LES -
Partage des coûts Équité de traitement Partage de compétences et du risque Matériel performant Sécurité globale (engagements, paiements)	Organisation parfois difficile à mettre en place Des conditions de sortie qui engagent dans la durée

LA MACHINE ET AU DELÀ

La Cuma, c'est avant tout **un groupe d'agriculteurs sur un territoire**, alors quand leurs exploitations, leur territoire ou leur filière doivent relever des défis qui dépassent la seule machine, c'est une fois de plus le groupe qui se mobilise.

La Cuma est une coopérative, plus qu'un support, elle est **un catalyseur de projets**, dans ou en dehors du statut, ses adhérents partagent plus que des machines : des savoirs, des problématiques, des réussites mais aussi des échecs.

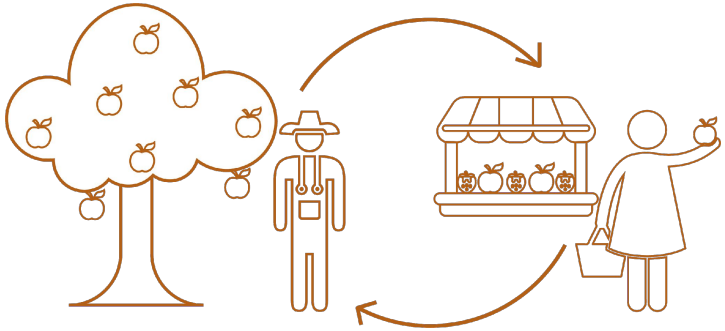
Ces projets "au-delà de la machine", répondent aux enjeux de société (réduction de l'usage d'intrants de synthèse, économie et production d'énergie, alimentation locale, etc.)

LE COLLECTIF PERMET DE DÉVELOPPER LES CIRCUITS-COURTS

Alimentation locale, de qualité et de saison, des préoccupations grandissantes des consommateurs.

Les groupes d'agriculteurs en Cuma portent des projets de territoire pour développer les circuits courts.





LE COLLECTIF PERMET DE CRÉER DE L'EMPLOI

- Permet un service complet et des mises à disposition de salariés (Groupement d'employeurs)
- Augmente l'efficacité des chantiers
- Accompagne la gestion des pics d'activité
 -> améliore la gestion de la Cuma

Salarié de CUMA plusieurs métiers possibles :

- Chauffeur
- Mécanicien
- Secrétaire
- Salarié agricole polyvalent



DES ACTIVITÉS EN CUMA AU-DELÀ DE LA MACHINE



Atelier de transformation

Matériel spécifique et innovant (piscine à vache....)

Camion aliment, Véhicule frigorifique...

Cuma apicole

Aire de lavage

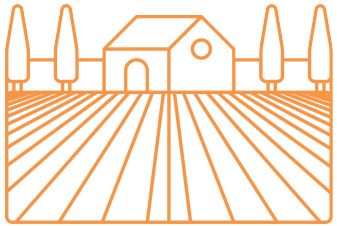
Abattoir collectif

Point de vente collectif

Atelier de séchage

Assolement en Cuma

Cuma de compostage...



AVANTAGES

DE DIRE DE MARAÎCHERS EN CUMA

LA CUMA A PERMIS DE

Baisser mes charges de mécanisation pour baisser mes prix et mieux répondre aux collectivités

Augmenter la productivité grâce à une mécanisation plus performante

On utilise surtout du matériel de récolte et de désherbage

Je trouve une complémentarité avec les autres adhérents de ma CUMA

Nous sommes en contact avec d'autres producteurs (céréaliers notamment !!)

La CUMA est aussi un lieu de vie et de partage

La cuma a facilité mon conversion vers l'agriculture biologique

J'ai diversifié mes cultures grâce au matériel présent dans la CUMA

Diminuer la pénibilité

Gagner du temps